



MODULE

VIE PROFESSIONNELLE

Foire aux questions (FAQ)



Suis-je obligé.e d'être inscrit.e au MVP pour participer à des ateliers et des mini-conférences ?

NON. Les ateliers, les mini-conférences et les rencontres du SUIO-IP sont ouvertes à l'ensemble des étudiants de l'université !

Comment et quand m'inscrire au Module Vie Professionnelle ?

Les inscriptions au MVP ont lieu en tout **début d'année**. Vous recevrez un message sur votre boîte [@ut-capitole.fr](mailto:ut-capitole.fr) de votre scolarité qui vous communiquera la marche à suivre et les dates à respecter.

Une fois inscrit.e, que dois-je faire ?

Vous devez obligatoirement **participer à une séance d'information** à une date de votre choix. Cette séance vous présentera les différentes modalités de validation du MVP, mais aussi les calendriers des ateliers, des mini conférences et des forums.

Je suis actuellement en L2. J'ai pour projet de partir en mobilité l'année prochaine. Pourrais-je valider le MVP ?

NON. La bonification du MVP intervient au semestre 6 de la licence et ne peut être ajoutée aux notes transmises par une université étrangère.

Je suis étudiant.e à l'ESL, puis-je m'inscrire au MVP ?

OUI. Vous pouvez suivre un programme particulier et valider votre note au semestre 4 de la licence, avant de partir en mobilité. (cf. *arrêtés d'examens*)

Puis-je m'inscrire au MVP si je suis inscrit.e en licence ou en master 1 droit et gestion à TSM ?

NON. Le MVP n'est pas proposé aux étudiants de TSM-Ecole de Management de Toulouse.

J'ai déjà validé le MVP en licence, puis-je à nouveau m'inscrire en master 1 ?

Bien sûr, vous pouvez valider à nouveau le MVP en choisissant de prendre la même modalité ou non. Le dossier de master 1 est un peu plus exigeant qu'en licence, mais rien d'insurmontable, rassurez-vous !



Dois-je choisir ma modalité de validation dès mon inscription ?

NON. La modalité n'est définitive que lorsque vous rendez votre dossier. Libre à vous de changer de modalité en cours de licence ou en cours d'année si vous le souhaitez.

J'ai déjà validé le MVP en master 1, puis-je le valider à nouveau pour un autre M1 ?

OUI. Puisque vous validerez à nouveau un semestre 2 d'un master 1. En revanche, vous devrez refaire l'intégralité du programme, choisir une modalité différente et rendre un nouveau dossier.

Je suis redoublant.e et j'ai déjà validé le MVP, dois-je à nouveau suivre les ateliers et rendre un dossier ?

Si vous redoublez l'intégralité de l'année, vous devrez vous réinscrire au MVP.

Votre note sera conservée après accord et programme spécifique proposé par le référent MVP du SUIO-IP. Si vous avez validé le semestre 2 et redoublez uniquement le semestre 1, vous n'avez pas besoin de vous réinscrire ; Votre note sera conservée.

Je suis inscrit.e au MVP, quels sont les ateliers et rencontres obligatoires ?

Selon la modalité choisie, vous avez des ateliers obligatoires et des ateliers au choix. Les programmes détaillés sont consultables sur la page du site intranet dédiée au MVP : « **Déroulement des Études** » / « **Insertion Professionnelle** » / « **Module Vie Professionnelle** ».

Comment la bonification est-elle calculée ?

La bonification pour le MVP représente un maximum de 3.33% du total des points UE au semestre 6 de la licence et au semestre 2 du master 1.

NOTE	BONIFICATION	NOTE	BONIFICATION
11/20	+0.066	16/20	+0.4
12/20	+0.133	17/20	+0.466
13/20	+0.2	18/20	+0.533
14/20	+0.266	19/20	+0.6
15/20	+0.333	20/20	+0.667

Le MVP est-il cumulable avec le sport ou avec une autre bonification ?

OUI. Le MVP est cumulable avec le sport mais aussi avec les autres bonifications proposées par les différentes composantes (orchestre UT Capitole...) dans la limite de 3,33% du total des points UE par semestre (600 points).

Comment savoir quelle note j'ai obtenu ?

Votre note apparaîtra **sur le relevé de notes** du semestre 6 de la licence et du semestre 2 pour le master 1. En cas d'incompréhension, votre interlocuteur reste le SUIO-IP.

Je souhaite valider le MVP avec la modalité « stage », quand doit-il avoir lieu ?

Cette modalité nécessite d'avoir effectué son stage **au moment où vous rendez le dossier** (date communiquée lors de votre inscription). L'atelier « **Valoriser mes expériences** » vous permettra de découvrir la fiche à rendre pour valider la modalité « stage ». L'attestation de stage servira de justificatif.



Comment trouver un professionnel pour réaliser l'interview demandée en master 1 ?

Plusieurs solutions :

- ◇ Participer aux journées « **Rendez-vous pro** » qui vous permettent, selon les thématiques, de solliciter des professionnels.
- ◇ Suivre la mini-conférence « **Construire mon réseau professionnel** », vous apprendrez à construire et comment solliciter votre propre réseau.
- ◇ S'inscrire et compléter votre profil sur la plateforme **alumni**.

Comment savoir quel est le nombre d'ateliers ou de mini-conférences auxquels j'ai participé ?

Nous vous demandons de **noter** tout au long de l'année les ateliers, mini conférences et forum auxquels vous participez. En cas de doute, vous pouvez faire le point au SUIO-IP.

Où trouve-t-on les fiches qui composent le dossier ?

Les fiches à rendre sont issues de la plateforme numérique **PEC** (Portefeuille d'expériences et de compétences). Vous pouvez y accéder via l'onglet : « **Gérer** » / « **mon Portefeuille d'Expériences et de Compétences** » de votre ENT.

La rédaction de ces fiches est explicitée lors des ateliers obligatoires :

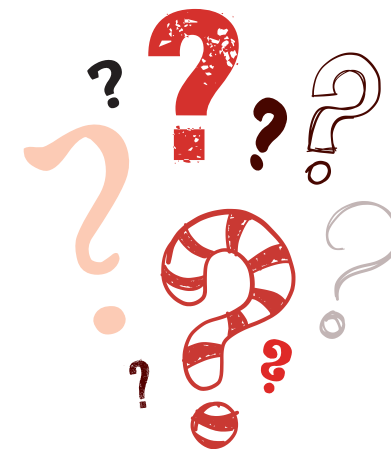
- ◇ Fiche « **projet** » dans l'atelier « **Construire mon projet** » pour la modalité projet
- ◇ Fiche « **stage** » dans l'atelier « **Valoriser mes expériences** » pour la modalité stage
- ◇ Fiche « **activités associatives** » dans l'atelier « **Valoriser mon engagement associatif** » pour la modalité engagement.

Quand, comment et où dois-je rendre mon dossier ?

Votre dossier doit être rendu **selon le calendrier** présenté au moment de votre inscription (généralement avant les vacances de printemps). Il doit être déposé à l'accueil du SUIO-IP, en version imprimée avec vos noms et filière d'inscription.

Y-a-t-il des conséquences si j'abandonne le MVP en cours d'année ou si je ne rends pas de dossier ?

Aucune conséquence : seules les notes des dossiers rendus sont transmis à votre scolarité. Mais ce serait dommage d'avoir suivi les ateliers et de ne pas profiter d'une bonification...



UNE QUESTION ?

N'hésitez pas à envoyer un courrier électronique à :

Chloé TRICTIN :

Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle, référente du MVP

chloe.trictin@ut-capitole.fr